

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2010

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	18
Procurations	03
Absents	09
Votants	21
Convoqués le 13/07/2010	
Affiché le 28/07/2010	

L'an deux mille dix et le vingt juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M.PESSANT, Mme LAUTRE, Mme GREGOIRE, Mme GOUBELET, M. DORET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, M. PONS et Mme DARNISE.

Procurations : Mme LIBRET-LAUTARD donne procuration à M. COT, Mme PAILHES donne procuration à M.PESSANT, Mme LANGLADE-MAZIC donne procuration à Mme LIBERATI.

Absents excusés : M. TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, Mme PAILHES, M. BENARFA, M. BARRAU, Mme LANGLADE-MAZIC et M. PEDRO.

Absents: M.BENAC et M.BARDOU.

La séance est ouverte à 21h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

M. DORET est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 15 juin 2010.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 15 juin 2010.

Aucune observation n'est formulée.

Mme Darnise indique qu'elle s'abstient car elle était absente lors de cette séance.

Votants : 21 - Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Mme Darnise)

Adopté à la majorité

3. Désaffectation de l'ancienne école du Lançon.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention par le Conseil Général pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école du Lançon, le service instructeur demande la délibération municipale de désaffectation des locaux.

Au vu de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, concernant la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, il appartient à l'assemblée délibérante de respecter une procédure précise.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal, dans un premier temps, de l'autoriser à demander l'avis du représentant de l'Etat sur cette désaffectation.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

4. Plan de circulation.

Monsieur Bros, adjoint en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat, rappelle que le bureau d'études CETE Sud Ouest (appartenant au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) a été chargé de réaliser un plan de circulation et de stationnement.

Monsieur Bros fait d'abord état des constatations réalisées par CETE Sud Ouest en ce qui concerne les déplacements, le trafic routier, les vitesses de circulation, la signalisation, les cheminements piétons et 2 roues et le stationnement.

Monsieur Pessant regrette que ce document n'ait pas été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur Bros précise que les membres des commissions Urbanisme et Cadre de Vie ont examiné les propositions faites par le cabinet.

Les commissions Urbanisme et Cadre de Vie ont examiné les propositions faites par le cabinet.

Monsieur Bros fait part à l'assemblée délibérante des propositions qui pourraient être retenues ou rejetées :

- Accès au Centre Ville : le Cabinet d'études propose une modification des sens uniques de la rue Louis Doméjean et de la rue du Lucien Cassagne ; on entrerait en ville par la rue Lucien Cassagne et la rue du 14 juillet ; on quitterait la ville par la rue Louis Doméjean et la rue du Professeur Roques. Les commissions et le conseil municipal rejettent cette proposition.
- Place Jules Ferry : le Cabinet d'études propose de rendre les rues Jean Jaurès et les rues Abbal prioritaires afin de favoriser la circulation au sein du centre ville et de faire ralentir sur l'avenue Frédéric Mistral. Deux stops seraient installés place Jules Ferry ainsi que deux plateaux ralentisseurs. Les commissions et le Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette proposition.
- Rue des Rosiers : proposition de mise en sens unique. Les commissions et le Conseil Municipal émettent un avis favorable et souhaitent une signalétique « piétons » et une incitation à passer par la rue de l'église et la rue Abbal.
- Pont du jumelage : proposition du cabinet d'études de créer un arrêt de bus au droit du pont de jumelage et ce afin d'éviter la circulation des bus scolaires dans la ville basse. Les commissions émettent un avis favorable. Le Conseil Municipal s'oppose à cette proposition.

- Avenue Frédéric Mistral : proposition de création d'un accès rustique depuis le piétonnier des bassins de rétention du Logis jusqu'à la route de l'Arize et sécurisation de l'avenue Frédéric Mistral avec des bandes de rives.
Mme Darnise insiste sur le fait que cette avenue n'est pas praticable à pied.
Les commissions et le Conseil Municipal émettent un avis favorable à la mise en œuvre d'un piétonnier le plus adéquat possible.
- Place de la République : création d'une zone piétonne de la rue du Préau au monument aux morts. Les commissions émettent un avis favorable. Le Conseil Municipal suit cet avis à l'exception de M. Pessant et de Mme Libérati qui s'abstiennent).
- Centre ville :
Nord de la Place : proposition de créer un mini giratoire devant l'Office de Tourisme, de mettre à double sens la circulation entre la rue Victor Hugo et l'avenue de Toulouse, de réaliser un plateau ralentisseur et un giratoire au carrefour de la place de la République et de l'avenue de Toulouse.
Sud de la Place : proposition également de réaliser un sens giratoire au sud de la Place (devant la pharmacie) et d'étudier la traversée de la rue (18.20 mètres) au niveau de la boulangerie Boubennes afin d'éviter un rétrécissement coûteux de la voie.
Est de la Place : cette voie sera affectée aux piétons et aux 2 roues avec possibilité aux véhicules de stationner. Les véhicules pourront sortir (mais pas rentrer) par le carrefour avec l'avenue de Toulouse.
Les commissions émettent un avis favorable ; le Conseil Municipal confirme cette position.
Dans la partie centrale : l'objectif est de limiter l'espace goudronné
Mme Goubelet précise qu'il y a actuellement 26 places de stationnement en épi et 16 en créneaux.
- Itinéraire Poids Lourds est proposé : rue Lamartine → avenue Pierre Marty → RD 626 b→A64 ou chemin de l'Industrie. La commission émet un avis favorable ; le Conseil Municipal également.

M. Pessant profite de l'occasion pour faire part de certaines incohérences au niveau des limitations de vitesse au niveau de l'avenue Etienne Prosjean notamment.

Monsieur le Maire propose de recenser les zones qui prêtent à discussion.

Mme Goubelet demande si nous possédons des statistiques sur l'accidentologie à Carbonne.

Monsieur Bros souligne qu'il y a très peu d'accidents à Carbonne.

Au vu des positions prises par le Conseil Municipal, une demande d'amendes de police sera faite.

5. Amendes de police 2011.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit recenser ses besoins en termes d'aménagements de sécurité afin de solliciter l'aide financière du Conseil Général sur la programmation Amendes de police 2011.

Monsieur le Maire ajoute que les amendes de police permettent de préserver le pool.

<p>Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité</p>

6. Travaux d'urbanisation 2011.

Madame Bouffartigue rappelle la procédure de demande de prise en charge de travaux d'urbanisation auprès du Conseil Général. Elle propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général la prise en compte de l'étude concernant les rues Louis Doméjean et rue du Professeur Roques.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

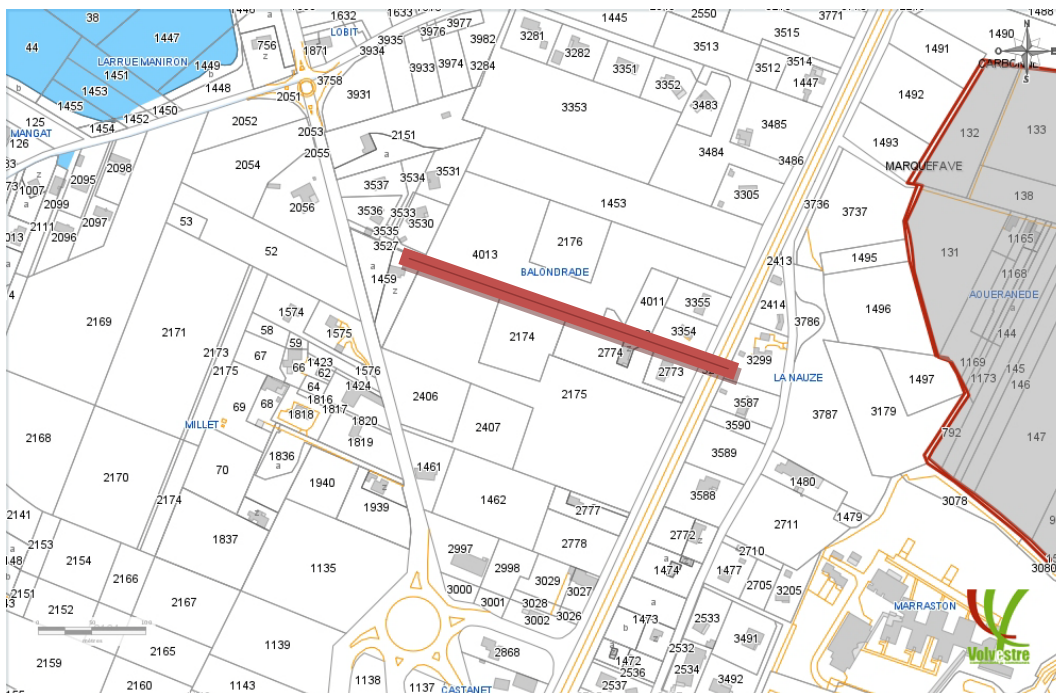
7. Nomination de voies.

Monsieur Bros, adjoint en charge de l'urbanisme, explique que, suite à la commission Urbanisme du 23/06/2010, des noms de voies ont été proposés pour :

- Lotissement privé « Pyrène » de Monsieur Paul CAUNES :
 - o Rue Paul GOURIC (qui fut 1^{er} adjoint au Maire durant 40 ans)
 - o Impasse des prés



- Voie privée appartenant à Madame TRINQUE Marie débutant de la route de Longages et desservant un petit hameau de maisons :
 - o Impasse de Balondrade



Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces choix de noms de voies.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

8. Pass foncier.

Monsieur Bros, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'habitat, fait part au Conseil Municipal de la troisième demande de Pass Foncier. Il expose le profil du demandeur ; profil qui a fait l'objet d'un examen de la commission Urbanisme du 12 juillet 2010.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'octroi d'une subvention de 3000 € à ce demandeur.

Votants : 21 - Pour : 19 - Contre : 0 - Abstention : 2 (Mme PAILHES et M.PESSANT)
Adopté à la majorité

9. Rénovation des appareils d'éclairage public vétustes n° 796 et 1106.

Madame Bouffartigue, adjointe en charge du génie civil et des bâtiments communaux, informe le Conseil Municipal que le SDEHG a étudié les travaux suivants :

- Fourniture et pose de deux appareils d'éclairage public de type routier sur des poteaux en béton en remplacement des appareils existants et vétustes.
- Le coût total de ce projet est estimé à 1152 €.

Mme Bouffartigue précise que ces travaux se situent chemin de Laveran et route de Longages.

Plan de financement :

- | | |
|--|-------|
| - TVA éligible au FCTVA | 231 € |
| - Part gérée par le Syndicat | 872 € |
| - Part restante au maximum à la charge de la commune | 449 € |

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

10. Effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public dans la Rue Lucien Cassagne (Tranche 2).

Madame Bouffartigue informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 24/06/10 concernant l'effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public dans la Rue Lucien Cassagne (Tranche 2), le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

- Travaux d'extension du réseau souterrain d'éclairage public en tranchée commune avec les travaux d'effacement du réseau basse tension sur une longueur de 400 mètres environ.
- Fourniture et pose de 14 ensembles d'éclairage public, composés d'un mât en acier peint de 8 mètres de hauteur, et équipé d'un appareil sur crosse à source SHP 100 Watts, identiques à ceux déjà posés lors de la rénovation de l'éclairage public sur l'Avenue de Toulouse au niveau de la Place de la République.
- Rénovation de l'éclairage public devant l'ancien collège.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	52 708€
• Part gérée par le Syndicat	234 300€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 55 642€	
Total	342 650€

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 76 126€. Le détail est précisé dans la convention à conclure entre le SDEHG, France Télécom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet et de demander de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG sous un délai de trois ans à compter de l'inscription au programme du SDEHG.
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 55 642€ pour la partie électricité et éclairage.
- De s'engager à couvrir cette contribution par voie d'emprunt et prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

- De l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 76 126€ pour la partie télécommunication.
- De solliciter l'aide du Département pour l'opération de télécommunication

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

11. Demande garantie d'emprunt de la SA HLM des Chalets.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part de la demande de la SA HLM des Chalets concernant l'obtention d'une garantie d'emprunt pour l'acquisition- amélioration de 9 logements collectifs sociaux situé avenue de Toulouse (ancienne gendarmerie).

Il s'agit de garantir quatre prêts à hauteur de 30 % ; le reste étant garanti par le Conseil Général. 7 logements font l'objet d'un financement PLUS et 2 logements d'un financement PLAI.

Prêt relatif à l'acquisition:

Concernant le PLUS, amortissement sur 50 ans, au taux de 1.85 % pour le montant de 361 591 €.

Concernant le PLAI, amortissement sur 50 ans, au taux de 1.05 % pour le montant de 67 860 €.

Prêt relatif à l'amélioration:

Concernant le PLUS, amortissement sur 40 ans, au taux de 1.85 % pour un montant de 383 855 €.

Concernant le PLAI, amortissement sur 40 ans, au taux de 1.05 % pour un montant de 76 255 €.

Montant à garantir par la commune : 30 % soit :

223 633.8 € pour le PLUS à l'acquisition et à l'amélioration

43 234.5 € pour le PLAI à l'acquisition et à l'amélioration

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante d'intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

12. Admission en non valeur de recettes communales.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal de la liste des titres de recettes qui n'ont pu être recouverts et que le comptable public propose d'admettre en non valeur.

Budget de la commune :

Il s'agit d'un titre émis en 2005 et concernant la cantine. Montant : 75 €.

Il s'agit d'un titre émis en 2007 et concernant la cantine. Montant : 106.90 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'admettre ces titres en non valeur et d'accorder la décharge de ces sommes au comptable public.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

13. Vœu du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire constate que les dernières informations émanant des responsables de la Direction Départementale des Territoires (ex. DDEA) de la Haute Garonne font état d'une suppression à terme des services de proximité installés à Carbonne, Grenade, Muret, Toulouse Lalande et Villefranche.

Après les tribunaux de Saint Gaudens et de Villefranche de Lauragais, les fermetures de services postaux, d'ERDF/GRDF, de la CPAM etc, les attaques contre les trésoreries, cette nouvelle perspective conduit encore à voir l'Etat se retirer du territoire en supprimant ses services de proximité qui assurent l'instruction des actes d'urbanisme, l'ATESAT, le conseil, l'aménagement et le développement durable, l'ingénierie d'appui territorial et un ensemble de missions relevant d'un engagement dû aux communes.

Cette mesure conduit fatalement à une forte augmentation des charges pour les collectivités locales avec des répercussions possibles sur les ménages.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter de Monsieur le Préfet la suppression de ce projet et le maintien des structures territoriales présentes sur le territoire départemental avec la garantie de pérennité des missions et des emplois.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société William HUE de Blagnac (31 700) pour la **réfection des faux plafonds du groupe scolaire Henri Chanfreau**. Le montant du marché est de 10 288.50 € HT soit 12 305.05 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société DPC de Bressuire (79 300) pour l'**acquisition de mobilier scolaire au groupe scolaire Henri Chanfreau**. Le montant du marché est de 4930.44 € HT soit 5896.81 € TTC, conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Générale Automobile Muretaine de Muret (31 600) pour l'**acquisition d'un véhicule pour les services techniques (avec reprise)**. Le montant du marché est de 11 082.98 € HT soit 13 255.24 € TTC (avec une reprise de 1985.28 € HT), conformément au budget.
- Monsieur le Maire indique qu'un **bail a été conclu avec Madame Christine VERRIER** concernant l'appartement situé au 57 route du Lançon ; le montant du loyer a été fixé à 350 € et ce à compter du 1^{er} juillet 2010.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une question diverse et donne la parole à Mme Bouffartigue.

- **Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Carbonne à la Communauté de Communes du Volvestre.**

Madame Bouffartigue fait état des travaux à venir sur la place Saint Laurent en vue de réaliser un parking. Le montant des travaux est estimé à 11 648 € HT.

La réalisation des trottoirs relève de la compétence communale ; aussi afin de simplifier la réalisation des travaux et de la confier à une seule entreprise, Mme Bouffartigue propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage des trottoirs à la CDC.

La CDC se substituera à la commune pour les demandes de subvention liées à cette opération et la commune remboursera à la CDC le reliquat.

Votants : 21 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

Mme Bouffartigue indique que le Conseil Général va refaire la chaussée sur la voie départementale du pont de jumelage jusqu'à la halle à la volaille ; les emplacements de parking n'étant pas compris dans ces travaux et pour homogénéiser le tout, il a été décidé de réaliser ces travaux sur l'enveloppe du pool routier.

M. Pessant se fait confirmer que l'accès au Bois de Castres sera restreint grâce à la réalisation d'un dispositif adéquat et ce en fin d'année 2010.

Monsieur le Maire confirme également à M. Pessant que le parking de l'école fera l'objet d'une attention particulière pendant la fête de la Saint Laurent et ce afin d'éviter les dérives de 2009.

Séance levée à 23h05

Le secrétaire de séance

Le Maire

Michel DORET

Guy HELLE